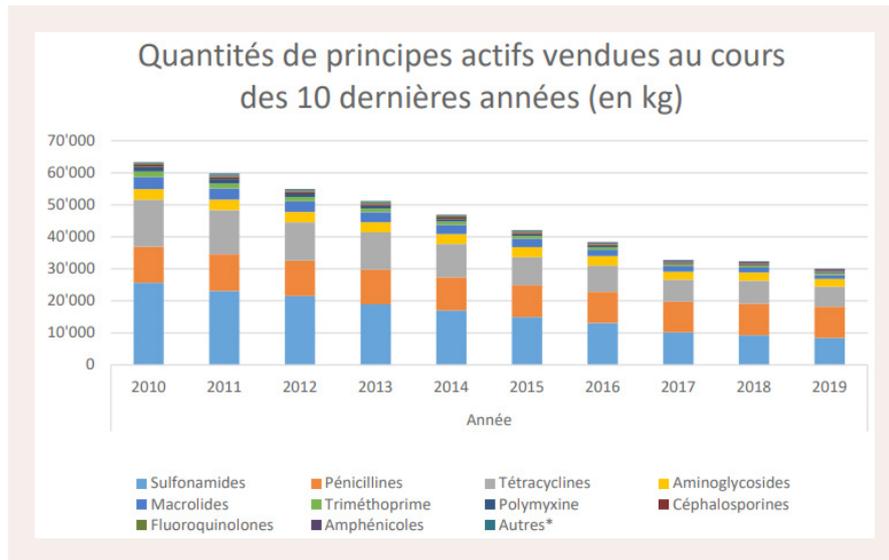


Faits autour de la viande

Antibiotiques et résistances aux antibiotiques



ARCH-Vet 2019 ^a

Antibiotiques

Les antibiotiques sont des substances qui détruisent les bactéries ou qui les empêchent de se multiplier. On les utilise à la fois en médecine humaine et en médecine vétérinaire afin de lutter contre des maladies causées par des bactéries, comme par exemple en cas de septicémie. Les antibiotiques agissent exclusivement contre les bactéries. Ils sont totalement inefficaces dans la guérison de maladies causées par des virus ou des champignons, et sont donc inutiles par exemple contre les virus de la grippe.

On distingue plusieurs classes d'antibiotiques, selon leur mécanisme d'action et les bactéries contre lesquelles ils peuvent lutter. Aucun antibiotique n'agit contre tous les types de bactéries. Par ailleurs, le spectre d'action des antibiotiques peut être étroit ou large. Un antibiotique à spectre étroit agit uniquement contre certaines familles de bactéries, et un antibiotique à large spectre agit de manière moins spécifique contre un grand nombre de familles de bactéries.

Idée reçue

Les antibiotiques sont utilisés dans le domaine de la détention animale sans aucun contrôle.

Faits

C'est faux, l'utilisation d'antibiotiques dans le domaine de la détention d'animaux de rente est soumise à des contrôles et à la surveillance du vétérinaire. Les bases légales de

L'utilisation d'antibiotiques sont définies dans l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV)^b. Les antibiotiques ne peuvent être utilisés que sur prescription vétérinaire. Le détenteur d'animaux doit tenir un journal des traitements avec les médicaments utilisés sur prescription, et signer le cas échéant la convention Médvét avec son vétérinaire. Sans cette convention, le détenteur d'animaux ne peut conserver aucun médicament à titre de stocks.

Conformément à l'ordonnance concernant le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire, il est obligatoire, depuis janvier 2019, de déclarer à l'OSAV les différentes espèces animales, les différents types de production (p. ex. veaux d'engraissement, bétail laitier), les différentes unités d'élevage d'animaux ainsi que les différents cabinets et cliniques vétérinaires en cas d'administration d'antibiotiques pour des traitements de groupes.^c

Depuis octobre 2019, les prescriptions d'antibiotiques dans le cadre de traitements individuels d'animaux et de remises à titre de stocks doivent être déclarées dans le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire.^d

De plus, des contrôles réguliers du respect de l'obligation d'enregistrement et des prescriptions en termes de conservation de médicaments vétérinaires sont effectués par les offices vétérinaires cantonaux dans les unités d'élevage d'animaux.^e

Lorsqu'un animal tombe malade, il faut en principe faire appel au vétérinaire. La sensibilisation aux antibiotiques et aux germes résistants ainsi que les connaissances en la matière ont fortement progressé, à la fois parmi les vétérinaires et les détenteurs d'animaux. C'est la raison pour laquelle la vente d'antibiotiques ne cesse de reculer, et ce de façon notable, depuis 2009.

La détention d'animaux de rente en Suisse n'est pas possible sans administration régulière d'antibiotiques.

C'est faux. L'utilisation d'antibiotiques s'effectue de manière contrôlée et selon la maxime «autant que nécessaire mais le moins possible». L'utilisation correcte d'antibiotiques est favorable et non contraire à la protection des animaux. Car les animaux détenus de façon optimale peuvent eux aussi tomber malades un jour et doivent alors bénéficier d'un traitement adapté. N'utiliser aucun antibiotique n'est pas une solution. Ne pas soigner des animaux malades avec des médicaments adéquats va à l'encontre de la protection des animaux.^f L'important est d'utiliser les médicaments, qui peuvent être des antibiotiques lorsque cela est nécessaire, de manière consciencieuse et responsable. L'élevage d'animaux en bonne santé, robustes et résistants à certaines maladies ainsi que des conditions de détention respectueuses des animaux constituent la meilleure prévention. L'utilisation d'antibiotiques chez les animaux de rente a déjà pu être réduite grâce à différentes mesures, mais d'autres étapes sont nécessaires.

Dans le cadre de sa vision^g du champ d'action Bien-être des animaux, Proviande s'est fixé pour objectif d'optimiser et de documenter la santé animale. Voici en quoi ceci consiste concrètement jusqu'en 2025:

- La détention et la gestion des animaux sont optimisées et l'utilisation de médicaments – notamment d'antibiotiques – est réduite au strict minimum au sens de la protection des animaux. Les données relatives à la gestion de la santé des animaux de rente sont documentées et utilisées par les personnes concernées pour être encore optimisées.
- Une vue d'ensemble^h montre où des mesures sont prises pour limiter l'utilisation d'antibiotiques et donc la propagation de bactéries résistantes.

Un problème d'hygiène règne dans les stabulations suisses, ce qui explique l'utilisation conséquente d'antibiotiques.

C'est faux. Les affections peuvent effectivement être favorisées par de mauvaises conditions de détention, d'hygiène ou d'affouragement. Ce n'est cependant pas le manque d'hygiène, mais la gestion des troupeaux qui peut entraîner des problèmes de santé dans les stabulations. En raison des possibilités optimisées et orientées vers la performance dans l'élevage (production laitière, engraissement, œufs), la capacité d'adaptation des animaux peut être dépassée.^l De plus, la spécialisation croissante dans le domaine de la détention animale, associée à des cheptels plus importants, favorise le commerce d'animaux^j et le mixage de troupeaux issus de stabulations les plus diverses. Ainsi, dans les systèmes de détention où sont réunies de jeunes bêtes de différentes provenances, par exemple, les problèmes de santé nécessitant un traitement par antibiotiques peuvent être plus fréquents. Ceci est en partie dû au fait que le système immunitaire des jeunes animaux n'est généralement pas encore formé et donc pas aussi fort que chez les bêtes adultes. Le contact avec des agents pathogènes inconnus peut ainsi entraîner plus rapidement une maladie nécessitant un traitement.

Seule l'utilisation d'antibiotiques permet de produire de la viande bon marché dans les grosses exploitations.

Le fait est qu'en Suisse, les stimulateurs de performance antimicrobiens sont interdits depuis 1999. Chez les animaux de rente aussi, les antibiotiques ne peuvent être utilisés que sous surveillance vétérinaire. En Suisse, l'agriculture produit à de petites échelles par rapport à l'étranger. La production de viande bon marché n'est pas le but de la filière, car les consommateurs suisses tiennent au bien-être animal et sont conscients que cette valeur ajoutée à un coût.

L'utilisation d'antibiotiques sert au maintien en bonne santé ou au traitement des animaux, et non à l'«engraisement express». En interdisant les stimulateurs de performance antimicrobiens dès 1999, la Suisse a endossé un rôle de pionnière, dans le sillage de la Suède. En 2004 a par ailleurs été introduite l'obligation pour le détenteur d'animaux d'enregistrer toute utilisation de médicaments. En ce qui concerne la remise de médicaments à titre de stocks, des visites d'exploitations régulières par les vétérinaires de troupeaux sont prescrites et aucun antibiotique ne peut être utilisé chez des animaux de rente sans prescription vétérinaire.^k

Résistances aux antibiotiques

Idéalement, un antibiotique peut, en cas d'affection bactérienne, détruire les bactéries ou empêcher leur multiplication et enrayer ainsi la maladie. Chaque fois qu'un antibiotique est utilisé, des bactéries résistantes peuvent apparaître. Ceci est un phénomène naturel, car lorsque les bactéries se multiplient, leur ADN peut se modifier (mutation). Il arrive qu'une telle mutation génétique de l'ADN d'une bactérie rende un antibiotique inefficace. La multiplication d'une telle bactérie modifiée entraîne le développement d'une souche bactérienne résistante. Les bactéries peuvent également acquérir des résistances en échangeant entre elles de petits anneaux d'ADN (plasmides). Cela se produit aussi bien entre des bactéries de même nature qu'entre des bactéries de différentes natures. Les bactéries peuvent ainsi également développer des résistances différentes. La propagation de la résistance aux antibiotiques via les bactéries ne connaît donc aucune limite.^l

La résistance aux antibiotiques est renforcée par l'utilisation excessive et inadaptée

d'antibiotiques chez les êtres humains et les animaux, et ce en raison d'administrations inutiles contre des infections virales, d'administrations de mauvais antibiotiques, d'administrations trop fréquentes (prophylaxie), de dosages trop faibles ou d'interruptions précoces du traitement. Au final, l'apparition de résistances entraîne une diminution de l'efficacité des antibiotiques et les maladies (de l'être humain et de l'animal) sont plus difficiles, voire impossibles, à traiter^m

Idée reçue

L'administration d'antibiotiques dans le domaine de la détention animale entraîne des résistances chez l'animal et l'être humain.

Faits

Cette affirmation doit être nuancée. L'utilisation accrue chez l'humain et l'animal d'antibiotiques observée ces dernières années a rendu ces derniers moins efficaces. La diminution de la consommation d'antibiotiques resp. l'utilisation ciblée et correcte d'antibiotiques constitue de façon probante une mesure efficace pour réduire les résistances aux antibiotiques. Il s'agit par conséquent de réduire au strict minimum l'utilisation des antibiotiques chez l'être humain et chez l'animal. La Suisse est en bonne voie. Pour garantir l'efficacité des antibiotiques à long terme et freiner la propagation de bactéries résistantes, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Antibiorésistance (StAR)ⁿ largement étayée, qui est mise en œuvre dans divers domaines selon l'approche One health. Depuis 2006, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV réalise un monitoring national des résistances aux antibiotiques chez les animaux de rente et saisit les quantités d'antibiotiques distribués en médecine vétérinaire.

La consommation de viande rend résistant aux antibiotiques.

C'est faux. Les résidus d'antibiotiques dans les denrées alimentaires sont strictement contrôlés en Suisse. Les bactéries, et donc également des germes potentiellement résistants aux antibiotiques, sont détruits lorsque la viande est chauffée correctement.

Afin de protéger les consommatrices et consommateurs des résidus d'antibiotiques dans les produits d'origine animale, des teneurs maximales sont fixées dans l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur les limites maximales applicables aux résidus de substances pharmacologiquement actives et d'additifs pour l'alimentation animale dans les denrées alimentaires d'origine animale.^o Ces limites maximales sont toutes de l'ordre du microgramme et ne présentent donc pas de danger pour la santé. En outre, leur respect fait l'objet de contrôles réguliers.

Lorsque des animaux doivent être traités avec des antibiotiques, ils ne peuvent pas être abattus et leur lait ne peut pas être utilisé pendant un délai d'attente déterminé, jusqu'à ce que leur organisme ait éliminé le médicament. Le lait et la viande produits en Suisse contiennent donc tout au plus des traces d'antibiotiques. Pour la viande importée, il convient d'indiquer, pour être en conformité avec l'«ordonnance agricole sur la déclaration», que des stimulateurs de performance antimicrobiens ont pu être utilisés lors de l'engraissement. Cela dit, ici aussi, les quantités de résidus sont contrôlées.

Des germes potentiellement résistants aux antibiotiques sont présents partout où il existe des microorganismes, c'est-à-dire également sur toutes les denrées alimentaires crues (fruits et légumes inclus).^p Ces germes et les résistances éventuellement présentes sont détruits et éliminés lors de la préparation (cuisson), si bien qu'une viande cuite cor-

rectement ne présente plus aucun risque de transmission de résistances. Cependant, toute personne manipulant des denrées alimentaires crues peut avoir affaire à des germes résistants. Il convient donc de toujours tenir compte de l'hygiène de base dans la manipulation de denrées alimentaires crues!⁹

Quellenverzeichnis

- a ARCH-Vet 2019, https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/tiere/tierkrankheiten-und-arzneimittel/tierarzneimittel/arch-vet-bericht-antibiotika-vertrieb-2019.pdf.download.pdf/Archvet%202019%20final_definitiv_FR.pdf, 30.09.2020
- b Ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2004/592/fr>
- c Ordonnance concernant le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (ISABV-V, SR 812.214.4), <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/702/fr>, juillet 2020
- d Ordonnance concernant le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (ISABV-V, SR 812.214.4), Art. 4, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2018/702/fr>, juillet 2020
- e Bon usage des médicaments vétérinaires, <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierarzneimittel/fachgerechter-umgang-mit-tierarzneimitteln.html>, juillet 2020
- f Tierschutzverordnung (TschV), Art. 5, Abs.2, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2008/416/fr#a5>
- g Vision und Mission, Proviande, <https://www.proviande.ch/fr/portrait-proviande> Vision & Mission, juillet 2020
- h Aperçu des mesures à télécharger séparément. Aperçu des mesures de résistance aux antibiotiques
- i Antibiotika in der Landwirtschaft, 2018, <https://www.schweizerbauer.ch/tiere/tiergesundheit/antibiotika-in-der-landwirtschaft-46042.html>, juillet 2020
- j Antibiotika in der Landwirtschaft, 2018, <https://www.schweizerbauer.ch/tiere/tiergesundheit/antibiotika-in-der-landwirtschaft-46042.html>, juillet 2020
- k Ordonnance relative à la déclaration de produits agricoles issus de modes de production interdits en Suisse (OAGR), Art. 2, Abs.1, <https://fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2003/738>, juillet 2020
- l Stratégie Antibiorésistance (STAR), <https://www.star.admin.ch/star/fr/home.html>, juillet 2020
- m Informations complémentaires : Office fédéral de la santé publique (OFSP): Factsheet Antibiorésistance, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/antibiotikaresistenzen.html>, juillet 2020
- n Stratégie Antibiorésistance (STAR), <https://www.star.admin.ch/star/fr/home.html>, juillet 2020
- o Ordonnance du DFI sur les limites maximales applicables aux résidus de substances pharmacologiquement actives et d'additifs pour l'alimentation animale dans les denrées alimentaires d'origine animale, (ORéSDA-lan, SR 817.022.13), <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/154/fr>, juillet 2020
- p Résumé de American Society for Microbiology ici. DL'étude complète en anglais : <https://msphere.asm.org/content/5/3/e00329-20.abstract>, juillet 2020
- q L'hygiène protège des maladies, <https://savourensecurite.ch/>, juillet 2020

Informations complémentaires

Stratégie Antibiorésistance: www.star.admin.ch

Mesures dans le secteur vétérinaire de l'OSAV: disponibles en ligne.

version mai 2021

version octobre 2020



Suisse. Naturellement.

Proviande coopérative
Brunnhofweg 37
Case postale
CH-3001 Berne

T +41 (0)31 309 41 11
F +41 (0)31 309 41 99
info@proviande.ch
www.proviande.ch